

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat- Erstein

Canton d'Erstein

Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du jeudi 12 décembre 2019 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 6

Absents excusés : Mme Sophie MARCO, Mme Sandrine TESORO, M. Jérôme LAWI, M. Jean-Marie KELLER

Date de convocation du conseil municipal : 13/10/2019

Proposition d'achat terrain communal derrière la mairie

Vu la délibération du 28 octobre dernier, reprise ci-dessous :

Monsieur le Maire lit un courrier d'une personne désireuse d'acheter une surface d'environ 1 are dans la section C de la parcelle communale 471-k (partie constructible) jouxtant la parcelle 602 (privée) afin d'y construire une maison d'habitation à cheval sur ces deux parcelles.

Après étude du plan cadastral et débat des conseillers présents, il en résulte :

Les conseillers sont d'accord pour vendre la parcelle de terrain avec 6 voix POUR, 2 voix CONTRE (MM. Michel WISSER et Jean-Marie KELLER) et 1 ABSTENTION (M. Patrick HILBOLD).

Reste à voir conjointement avec l'acheteur une proposition de prix ainsi que les conditions d'achat.

Le Maire expose l'entrevue qu'il a eue avec M. Alphonse SCHEECK (acquéreur potentiel) en présence des Adjointes pour définir les modalités d'acquisition et notamment le prix.

La municipalité a proposé à M. Alphonse SCHEECK la vente de cette partie du terrain communal pour 14.000 euros l'are, ceci en zone constructible. L'intéressé a accepté cette proposition mais souhaiterait acquérir la parcelle allant jusqu'à la Scheer, en ce qui concerne le verger, au prix de 300 euros l'are. L'estimation des superficies est : - en zone constructible 1,40 are environ et - 4,80 ares environ en verger.

La parcelle attenante n°602 appartenant à Mme Marie-Josée KORNMANN intéresse donc M. Alphonse SCHEECK pour y construire une maison d'habitation ; mais ce dernier aurait besoin d'une parcelle supplémentaire afin d'élargir le terrain.

Le projet a été longuement discuté mais les conseillers ont souhaité le report de ce point à la prochaine séance, pour une prise de décision définitive, après un temps de réflexion.

Publié et transmis à la sous-préfecture le 17/12/2019 Le Maire, François RIEHL